

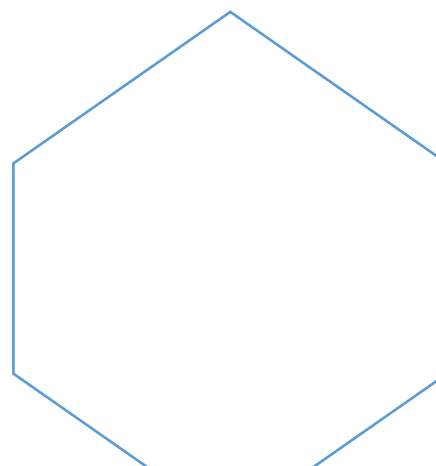
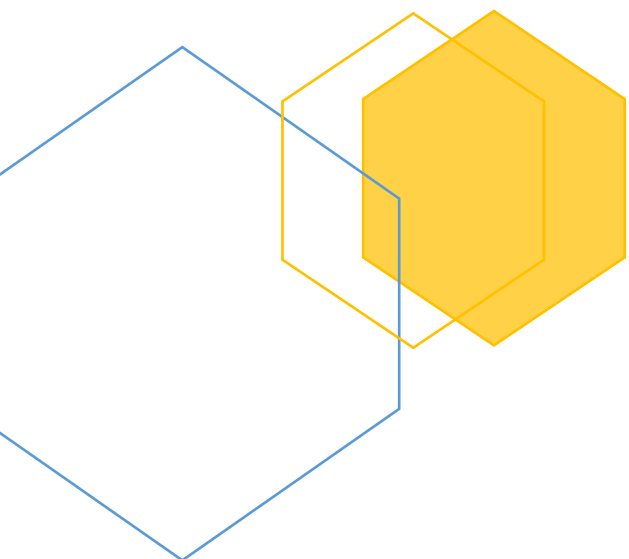


LA QUALITE DE VIE DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES (Collèges)

Délégation Générale du Conseil de Provence

Sous le pilotage de : Magali BENCIVENGA

Rédacteur : Thomas VERCELLONE



SOMMAIRE

QUALITE DE VIE DANS LES ETABLISSEMENTS : CONCEPTS ET DEFINITIONS	p.4
• Performance scolaire et qualité de vie	p.4
• Santé et qualité de vie	p.4
• Le modèle du bien-être à l'école (Konu et Rimpela)	p.5
LES CONDITIONS SCOLAIRES (HAVING)	p.6
• Restauration scolaire : Constats / Actions / préconisations	p.6
• Architecture des établissements :	p.8
❖ « Collège de bâti moderne » : Constats / Actions / préconisations	p.8
❖ « Collège en phase avec le DD » : Constats / Actions / préconisations	p.11
❖ « Etablissement accessible aux personnes à mobilité réduite » : Constats / Actions / préconisations	p.12
❖ « Collège accueillant (propre et sécurisé) » : Constats / Actions / préconisations	p.13
❖ « Collège connecté et numérique » : Constats / Actions / préconisations	p.15
❖ « Collège ouvert » : Constats / Actions / préconisations	p.16
LES RELATIONS SOCIALES (LOVING)	p.18
• Le climat scolaire : Constats / Actions / préconisations	p.18
• Relations enseignants / élèves : Constats / Actions / préconisations	p.19
• Prévention et lutte contre le harcèlement : Constats / Actions / préconisations	p.20
ANNEXES	p.24
• Plan charlemagne CD13	p.25
• Climat scolaire, d'après article de E. Debarbieux	p.27
• Synthèse enquête CNESECO, qualité de vie à l'école, 2017	p.30
• Synthèse les politiques départementales transversales, ADF, 2021	p.39

La présente contribution de la Délégation Générale du Conseil de Provence vise à l'enrichissement des travaux de l'instance consultative départementale (CDP), et notamment ceux relatifs aux politiques éducatives et à la lutte contre le décrochage scolaire de la Commission Education, Jeunesse, Vie Citoyenne ; dans le cadre thématique des EGP#2 sous-axe 2.2 : (Re)fonder les bases du contrat social Axe 2 : le département face aux nouveaux enjeux de cohésion sociale et de solidarité.

La présente contribution est inspirée des documents suivants :

- *Enquête la qualité de vie à l'école - CNESECO*
- *Enquête collèges - CNESECO*
- *Plan Charlemagne – Conseil départemental des Bouches du Rhône*

Qualité de vie dans les établissements : Concepts et définitions

L'école est un lieu d'épanouissement personnel. Elle est également un lieu essentiel dans la vie des élèves, d'une part parce qu'ils y passent beaucoup de temps, d'autre part, parce que c'est un lieu de socialisation dans lequel ils développent des relations sociales, aspirent à des objectifs scolaires et professionnels. Les expériences vécues à l'école sont ainsi susceptibles de jouer un rôle dans le développement personnel de l'élève, sa qualité de vie globale et ses trajectoires de vie.

- **Performances scolaires et qualité de vie**

Les recherches prenant en compte la qualité de vie des enfants à l'école et les performances scolaires ont démontré l'existence de liens entre les deux variables. Elles ont démontré que la réussite scolaire et la satisfaction de vie sont significativement et positivement corrélés, que la réussite scolaire de l'élève est significativement et positivement corrélée aux relations sociales avec la famille, les pairs et les enseignants, à la santé psychologique, au ressenti envers l'établissement scolaire et à son sentiment d'appartenance à l'école. Les performances scolaires associées au bien-être à l'école sont des indicateurs permettant de prédire les parcours scolaires des élèves et notamment le décrochage scolaire.

Les recherches sur le climat scolaire, qui intègrent les questions de bien-être à l'école, confirment la relation positive entre performance scolaire et bien-être. La promotion d'un fort sentiment d'appartenance à l'école améliore la motivation et l'implication des élèves, et le développement d'une culture de travail coopérative favorise l'amélioration des résultats de l'ensemble des élèves. La bonne qualité du climat scolaire permet d'atténuer l'impact négatif du contexte socio-économique dans la réussite scolaire.

Enfin, la qualité de vie des enseignants est corrélée à celle des élèves : cette interaction repose sur la perception qu'ont les enseignants de leurs élèves, mais aussi de leur vécu et des situations dans lesquelles ils se trouvent. Agir sur le climat scolaire, le travail émotionnel, les représentations du métier et le recrutement des enseignants peut être un facteur d'amélioration de ces interactions.

- **Santé et qualité de vie**

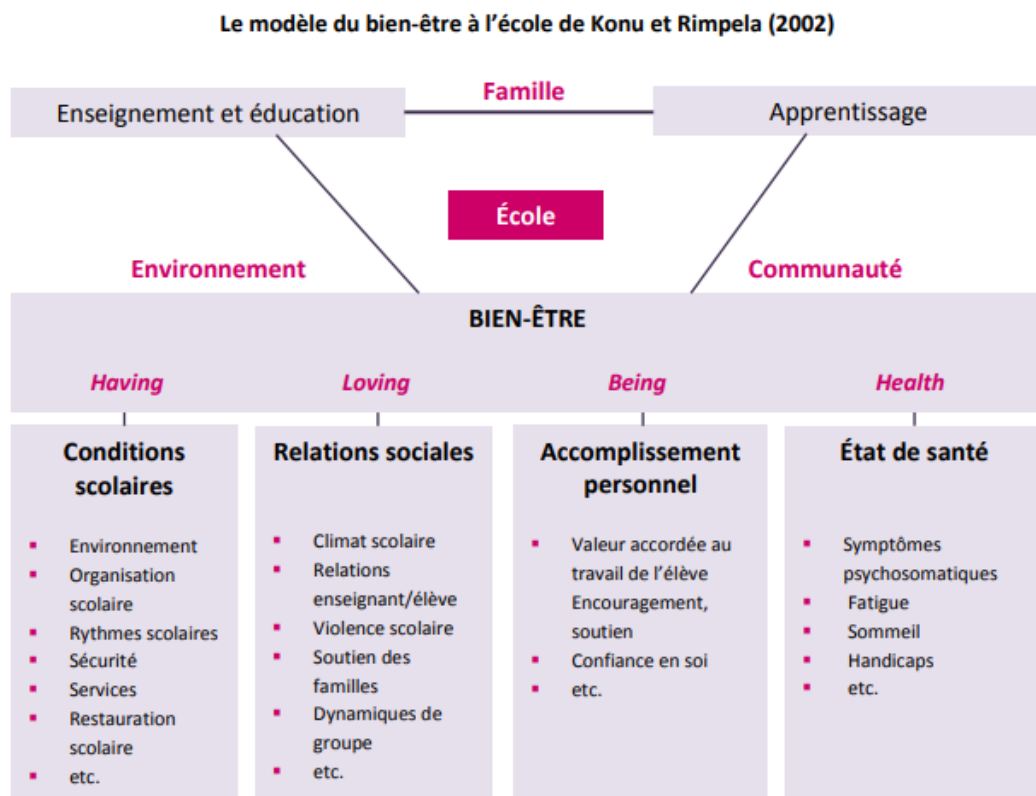
L'école joue un rôle déterminant dans l'adoption par les jeunes de comportements favorables à la santé. Les élèves qui se sentent appartenir à leur école ou qui se trouvent bien dans leur école sont moins susceptibles de se livrer à des activités dangereuses pour la santé. En revanche, les comportements à risque pour la santé sont plus fréquents chez les jeunes pour qui l'école est un lieu menaçant et peu attirant et qui, par ailleurs, sont en situation d'échec, tant du point de vue des résultats scolaires que dans la vie en société. Par ailleurs, les jeunes insatisfaits de leur vie à l'école seraient également plus susceptibles de tomber en proie à la toxicomanie, à la prise de risques dans leurs comportements sexuels, à la criminalité et au suicide.

Le concept de qualité de vie s'avère particulièrement difficile à définir et à délimiter. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la qualité de vie (1994) selon la perception qu'a un individu de sa

place dans l'existence, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lesquels il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes.

Il n'existe pas de définition précise de la QDV à l'école. Mais par analogie au concept de QDV en général et du fait de la place importante de l'école dans la vie des enfants, on peut considérer que la QDV à l'école intègre à la fois des aspects objectifs, relatifs par exemple aux conditions de scolarisation des élèves, à la taille de l'école, au climat scolaire, etc., et des aspects subjectifs renvoyant à la perception que les élèves ont de leurs expériences scolaires et à la valeur émotionnelle qu'ils leurs attribuent.

Konu et Rimpela (2002) ont proposé un modèle sociologique du bien-être appliqué à l'école. Le bien être est défini comme un état dans lequel l'individu peut satisfaire trois besoins de base : having, loving et being.



- Les conditions scolaire (Having) : se réfère aux conditions matérielles de vie scolaire et englobe l'environnement physique, l'environnement d'apprentissage qu'offre l'établissement, ainsi que les services aux élèves. L'environnement est mesurable au niveau de la sécurité, du confort, du bruit, de la ventilation, température, propreté...
- Les relations sociales (Loving) : concerne les relations interpersonnelles et sociales et prennent en compte l'environnement social d'apprentissage tel que les relations élèves-enseignants, les relations avec les camarades et la communauté éducative.
- L'accomplissement personnel (Being) est relatif aux besoins de croissance personnelle des élèves qui peuvent être apportés par des dispositifs favorisant sa participation aux prises de décision, ses prises d'initiatives, sa confiance en soi.
- L'état de santé (Health, relatif aux symptômes physiques, psychologiques ou somatiques) est considéré comme un élément important du bien-être des élèves à l'école.

Les conditions scolaires (Having)

- **Restauration scolaire**

La restauration scolaire est un service important dans la vie des enfants. Les élèves, notamment les plus défavorisés, bénéficiant d'un déjeuner nourrissant et équilibré seraient plus attentifs et dans de meilleures conditions pour apprendre que ceux ne bénéficiant pas d'un repas équilibré. Un impact sur les résultats scolaires d'élèves, ainsi qu'un recul de l'absentéisme lié à des maladies. Il existe un lien entre la fréquence des repas pris à la cantine et la protection contre le surpoids et l'obésité. Le temps du déjeuner est particulier dans la journée d'un enfant. Il est un temps de socialisation et d'apprentissage des codes sociaux, il peut aussi être un moment d'apprentissage, notamment à la citoyenneté (gaspillage alimentaire...) De plus, la nutrition a été intégrée dans les programmes d'enseignement, et une politique nutritionnelle existe dans le but, notamment, de renforcer la place prépondérante de l'éducation à la nutrition et de prévenir les problèmes de surpoids, d'obésité ou de troubles du comportement alimentaire. Si les recherches convergent aujourd'hui pour pointer l'importance de la restauration scolaire dans la vie des élèves, peu d'études existent en France sur cette thématique.

Éléments de constat d'actions : (selon l'ADF)

- La mise en place de politique de lutte contre le gaspillage alimentaire
- L'approvisionnement en denrées alimentaires : 47 Départements ont indiqué avoir mis en place une distribution des denrées alimentaires par circuits courts – soit 98% de l'échantillon.
- La mise en place des repas végétariens : La Loi Egalim a introduit l'obligation de proposer un menu végétarien hebdomadaire dans l'ensemble de la restauration scolaire à partir de novembre 2019, dans le cadre d'une expérimentation de 2 ans.

Éléments de constat (Selon l'enquête du Cnesco) :

- 93 % des établissements du second degré disposent d'un restaurant scolaire.
- 70 % des élèves français scolarisés en collèges publics sont inscrits à la cantine.
- Si, en moyenne, 29 % seulement des collégiens ne sont pas inscrits à la cantine, c'est le cas de près de 59 % d'entre eux en éducation prioritaire. Dans les collèges classés en REP+, seul un élève sur quatre est inscrit au restaurant scolaire (données Depp extraites de la BCP, 2016 ; traitement Cnesco, 2017). En moyenne, au collège, les élèves issus de familles défavorisées sont deux fois plus nombreux (40 % d'entre eux) à ne pas manger à la cantine que les élèves issus de familles favorisées (22 %) et très favorisées (17 %).
- Aucune réglementation n'oblige les collectivités à mettre en place un système de réduction de coût ou de gratuité pour les élèves issus de milieux socioéconomiques défavorisés. Ce choix de financement reste la prérogative des collectivités territoriales.
- Une circulaire interministérielle de 2001 précise que le « temps du repas doit être d'une demi-heure minimum et ne doit pas comporter l'attente éventuelle pour le service ».
- 51 % des collèges proposent un choix entre au moins deux plats principaux, une alternative végétarienne n'est proposée que dans 17 % des établissements interrogés
- Une circulaire de 2008 sur l'exemplarité de l'État dans la restauration collective donnait pour objectif d'introduire 20 % de produits issus de l'agriculture biologique en 2012. Seuls 8 % des établissements déclarent proposer plus de 25 % de produits bio dans leurs repas.

- Des actions de sensibilisation sont souvent menées, notamment sur le gaspillage alimentaire (dans 75 % des établissements) et sur l'équilibre alimentaire (66 %). La « Semaine du goût » est également un événement marquant de la restauration scolaire. Elle est organisée dans 67 % des établissements. Enfin, des découvertes des cultures culinaires du monde (74 %) et des produits locaux (57 %) sont également proposées dans les établissements.

Actions du département des Bouches du Rhône

- ✓ Elargissement des bénéficiaires du Chèque resto collège : Le Département souhaite étendre l'attribution de ce Chèque resto. Il permettra ainsi à de nombreuses familles, exclues du dispositif en raison de leurs ressources trop élevées par rapport aux critères actuels, de bénéficier de ce Chèque resto. Cet élargissement sera réalisé selon un seuil et des critères qui sont en cours de définition.
- ✓ Une restauration scolaire encore améliorée : qualité, bien-être, plaisir : manger autrement
- ✓ Réduire de moitié le gaspillage alimentaire produit dans les cuisines des collèges publics des Bouches-du-Rhône. Favoriser, le tri, la collecte et la valorisation des bio-déchets.

Charte de la restauration scolaire départementale :

- ✓ Une alimentation durable préservant l'environnement en : privilégiant les circuits courts et en recourant à des produits de qualité issus de l'agriculture biologique ou des produits labellisés faisant appel à des exploitations à haute valeur environnementale ; réduisant les emballages plastiques ; luttant contre le gaspillage alimentaire et en améliorant la gestion des déchets.
- ✓ Une alimentation durable permettant aux collégiens de devenir consomm'acteurs par le biais d'actions éducatives et de sensibilisation, en améliorant l'accueil et la convivialité au sein des établissements, en offrant une cuisine plaisir synonyme d'une qualité gustative.
- ✓ Une alimentation durable en répondant aux enjeux de l'alimentation santé de nos jeunes, en travaillant sur la sécurité sanitaire et la qualité nutritionnelle des repas servis.

Préconisations :

- *L'accompagnement, la qualification et la valorisation du personnel départemental, premier acteur du projet restauration : l'organisation des cuisines tend à standardiser les missions des agents de restauration. Le Département pourrait donc renforcer l'autonomie de ces « artisans cuisiniers » et leur esprit d'initiative. La place et le rôle du personnel de cuisine sont des éléments déterminants pour la qualité des repas servis. Les agents souhaitent valoriser leurs savoir-faire.*
- *Les collèges du département labellisés au niveau 1 du label « En cuisine » d'Ecocert :*
 - *Bio : proposer toute l'année un choix de produits issus de l'agriculture biologique et réduire l'impact des pesticides dans l'assiette.*
 - *Local : pour promouvoir des filières courtes, réduire l'empreinte carbone des menus.*
 - *Sain : Pour respecter l'équilibre nutritionnel et valoriser le « fait maison »*
 - *Durable : pour limiter l'impact de l'activité du restaurant sur son environnement.*

- **Architecture des établissements :**

L'architecture scolaire recouvre trois dimensions : politique, pédagogique et sociale depuis le XVIIIe siècle. Jusqu'à la loi de décentralisation de 1986, en raison de la croissance démographique et des contraintes budgétaires, les procédés constructifs sont standardisés et industrialisés (bâtiments monolithiques, structures fermées, emboîtées à 3 niveaux : l'établissement, le niveau scolaire, la classe). Le critère essentiel, d'ordre quantitatif, est la capacité d'accueil. À partir des années 1990, s'imposent de nouvelles exigences (évolution des techniques pédagogiques, modernisation des outils d'information et d'acquisition des connaissances, travail en autonomie des élèves, interactions entre les différents acteurs...), conduisant ainsi à un nouveau mode de programmation de construction et d'aménagement. Il s'agit d'une reconfiguration « qualitative » des espaces d'apprentissages et de vie scolaire. De nos jours, l'architecture de l'édifice scolaire est repensée en termes « d'espaces d'apprentissage ».

L'architecture scolaire doit ainsi conduire à construire des espaces favorables aux enseignants et aux équipes pédagogiques et administratives. Les espaces d'apprentissage sont ainsi repensés selon de nouveaux critères : adaptabilité, flexibilité, modularité, polyvalence... Les espaces de vie scolaire sont également redéfinis selon des critères de qualité de vie des élèves et des personnels : confort, durabilité, sécurité, accessibilité, propreté, convivialité...

Concept de « l'école (= établissement scolaire, ici collège) moderne » (selon le rapport Klein)

Améliorer le bâti des établissements scolaires constitue une formidable opportunité de repenser le modèle scolaire et la nature de l'enseignement.

Pour réaliser cet état des lieux, il importe de sélectionner des critères objectifs permettant de qualifier une école moderne, pour ensuite mesurer l'écart existant avec la situation des écoles, notamment pour déterminer quelles sont celles qui auraient besoin d'une réhabilitation:

- ❖ « Collège » au bâti moderne (infrastructures rinnovées, murs, etc.) ; Ecole modulable (aussi bien les classes que l'école en elle-même)

Il est préférable de construire des bâtiments évolutifs et flexibles permettant de s'adapter à une évolution démographique. Il s'agit de prévoir une modularité des classes (dont la capacité pourra être réduite ou agrandie en fonction du nombre d'élèves à scolariser) mais aussi de la structure en elle-même.

L'organisation de l'apprentissage conduit à la définition d'espaces, avec une fonction précise, d'ordinaire délimités par des cloisons fixes ou des murs. Cependant, d'autres moyens de délimitation peuvent être envisagés : différences de revêtement muraux ou du sol, aménagement du mobilier, cloisons coulissantes ou amovibles. Créer des espaces favorisant l'interaction pourrait s'avérer favorable aux apprentissages (par exemple la conception d'espaces plus en retrait, permettant aux élèves de se retrouver en groupes restreints). La banalisation de salles de tailles différentes, pouvant donc accueillir des modes de travail différents. Dans leur note d'analyse, Mazalto et Paltrinieri (2013) suggèrent que la classe devrait se « penser hors les murs » pour favoriser les interactions et le travail en groupes. Ils soulignent également l'importance de mettre en place un mobilier flexible permettant « l'agilité spatiale ». Cela permet la mise en place de pratiques de pédagogies différenciées comme le tutorat ou le travail en groupes, ayant été montrées comme étant efficaces dans certaines conditions.

Afin de développer l'interdisciplinarité, certains établissements ont organisé leurs espaces en pôles d'apprentissage ou blocs d'enseignement regroupant les enseignements scientifiques et techniques sur un même plateau ou les enseignements de sciences humaines dans un même couloir.

Le bruit parasite l'expérience scolaire des élèves et a des effets négatifs sur la fatigue, le stress, la concentration, et les troubles du comportement des élèves. Cependant, le bruit et ses nuisances peuvent être limités grâce à des aménagements spécifiques. La réverbération du bruit doit être pensée en amont pour offrir aux élèves et aux enseignants un confort adéquat. Les plafonds peuvent par exemple être traités acoustiquement avec des revêtements particuliers, l'installation de baffles ou d'éléments verticaux suspendus qui permettent de diminuer la réverbération du bruit. Les sols et les murs peuvent aussi être recouverts de matériaux spécifiques limitant les nuisances sonores. Une réflexion sur le mobilier doit aussi être engagée ainsi qu'une sensibilisation des usagers pour réduire le bruit à sa source.

Eléments de constat (Selon l'enquête du Cnesco) :

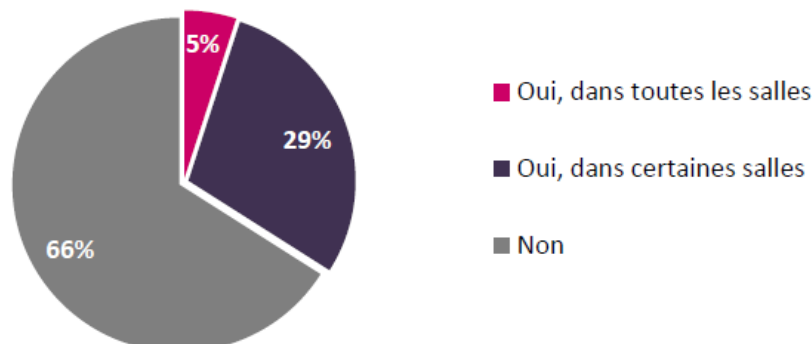
Plus d'un établissement public sur quatre (27 %) considère que l'aménagement de leur collège ou lycée ne contribue pas à un créer un environnement propice au travail.

Les répondants mettent en avant six grandes difficultés rencontrées dans leurs établissements qui nuisent au travail des élèves et des personnels (classées par nombre décroissant de citations) :

- ✓ *Des espaces insuffisants ou exigus*
- ✓ *Une absence ou un manque d'espaces de travail en autonomie (élèves et/ou professeurs)*
- ✓ *Une architecture et/ou un mobilier non fonctionnels ou inadaptés*
- ✓ *Des locaux vétustes, un bâti ancien*
- ✓ *Des locaux peu lumineux, une mauvaise isolation thermique et/ou phonique*
- ✓ *Un trop grand nombre d'élèves et/ou un manque de personnel encadrant.*

Les pratiques pédagogiques évoluent et demandent plus de modularité des espaces, afin de pouvoir faire varier les situations d'apprentissage. Pourtant, le mobilier scolaire semble encore assez peu adapté. Deux établissements sur trois déclarent ne pas disposer de mobilier adapté facilitant la modularité des espaces de travail.

Mobilier adapté (exemple : tables à roulettes) permettant d'ajuster facilement l'aménagement des salles de cours (format en U; îlots;...)



Source : Cnesco, 2017

Actions du département des Bouches du Rhône :

- Quel que soit sa ville ou son quartier, qu'il évolue dans un collège public ou privé, chaque collégien doit bénéficier du meilleur cadre d'apprentissage possible. Grâce au plan Charlemagne, 700 millions d'euros vont être engagés pour la reconstruction ou la rénovation de 50 collèges de 2017 à 2027.
 - ✓ Une programmation ambitieuse : des créations, reconstructions et réhabilitations pour environ 20 collèges
 - ✓ Un programme de rénovations, réhabilitations et extensions de 30 collèges
 - ✓ L'implantation de nouveaux internats publics d'excellence, tremplins vers la réussite
 - ✓ Une maintenance efficace et adaptée
 - ✓ Le soutien en faveur des collèges privés sous contrat : participer notamment à la sécurisation, à la mise aux normes de sécurité ou d'accessibilité, et aux travaux informatiques nécessaires, dans le cadre du plan national numérique et du développement des usages.

- L'humain au cœur des collèges :
 - ✓ Des équipements pour tous et adaptés : Il s'agit de la création d'espaces d'enseignement adaptés dans les collèges à une pédagogie innovante et permettant une amélioration des conditions de travail des élèves et des personnels administratifs.
 - ✓ Le renfort des moyens en agents (ATI et ATC) dans les collèges : L'adaptation des moyens est nécessaire au regard des enjeux liés à la vie des établissements et au numérique. Elle doit aussi tenir compte des aides de l'Etat (emplois aidés).

Préconisations :

- *Dans le cadre du plan Charlemagne, veiller au bon déroulement et à l'atteinte des objectifs de l'Axe 1, visant qu'en 2027, tous les collégiens puissent évoluer dans un établissement neuf ou rénové.*

- *Pour les constructions neuves et les réhabilitations d'envergure, des espaces de travail peuvent être inclus dans la circulation avec bancs et tablettes intégrées à condition de ne pas gêner la circulation et l'évacuation d'urgence. Ces espaces sont mobilisables en dehors des temps de cours (récréation, pause méridienne...) ou comme zone de détachement d'un petit groupe pendant un temps d'enseignement, selon le règlement intérieur et le projet d'école ou d'établissement.*

- *Prévoir des espaces de travail collaboratif qui ne nuisent pas à l'ambiance studieuse et silencieuse via l'installation de box vitrés insonorisés. Faciles à surveiller, ils offrent des conditions de travail agréables pour les élèves.*

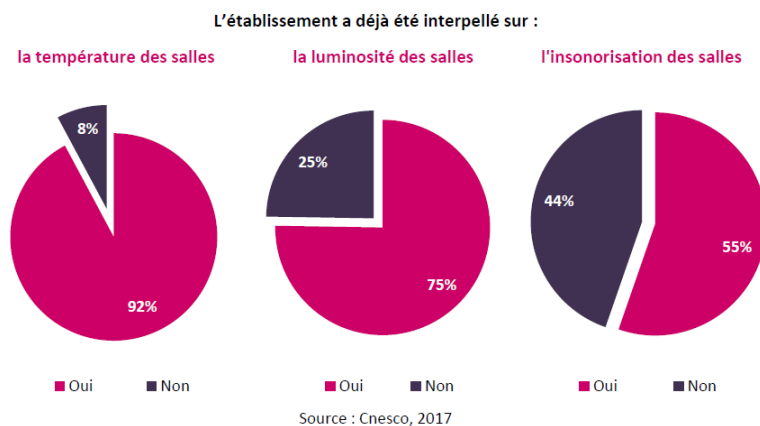
- *Dans un souci d'optimisation foncière, utiliser le toit des collèges pour aménager des espaces sportifs (piste d'athlétisme ou des terrains de basket-ball...) afin d'optimiser la place lorsque le collège n'a pas le foncier pour avoir ses propres structures sportives en plein air. Cela permettra également de retrouver l'espace des cours de récréation pour d'autres activités.*

- *Le département pourrait créer des « Learning Lab », en modélisant des espaces de pédagogie innovants où l’environnement sera repensé pour rompre avec le schéma traditionnel d’une salle de classe classique et permettre ainsi davantage d’ouvertures pédagogiques. Il faudra créer des espaces de travail collaboratif (lieux de rencontres et d’échanges de pratiques originaux) pour optimiser le travail et le bien-être des élèves. Les Learning Lab pourront être aménagés de cloisons phoniques, de murs à écriture type tableau blanc, sièges de réunion mobiles et pivotants, poufs déformables. Il faudra bien entendu intégrer l’utilisation de matériel numérique : grand TBI (tableau interactif tactile), tablettes... Les objectifs et les finalités sont multiples mais la visée est unique : améliorer la performance des contenus pédagogiques et développer les compétences de chacun dans l’Ecole moderne.*

❖ « Collège » en phase avec le développement durable (isolation, insonorisation, normes thermiques, etc.)

Eléments de constat (Selon l’enquête du Cnesco) :

La quasi-totalité des établissements du second degré ont été interpellés par leur personnel et par leurs élèves sur des problèmes d’isolation thermique. Les interpellations sur la luminosité (exposition, stores) et l’insonorisation des salles sont également très nombreuses.



Actions du département des Bouches du Rhône :

Une exploitation des collèges sous le signe de l'exemplarité :

- ✓ Une gestion soucieuse du développement durable
- ✓ Plan Vélo : Ce plan qui s'étendra sur 5 ans à vocation à développer les modes de déplacement doux. Il est financé pour les communes.
- ✓ Installer 40 nichoirs à martinets noirs dans des collèges
- ✓ L'initiative originale du concours des collèges fleuris. Dans l'objectif de soutenir et valoriser les initiatives pédagogiques contribuant à l'embellissement et à l'appropriation de leur cadre de vie par les collégiens et mobilisant les élèves en faveur de la biodiversité.

Mon collège durable :

- ✓ Faire prendre conscience aux collégiens des enjeux liés au développement durable dans leur quotidien au collège

- ✓ Sensibiliser les collégiens au respect de leur cadre de vie dans et hors les murs du collège
- ✓ Positionner les collégiens comme acteurs de l'amélioration de leur cadre de vie

Préconisations :

- *Partenariats avec des organismes de recherche dans le domaine de la construction durable pour introduire de nouvelles techniques.*
- *Prévoir la désimperméabilisation des sols, avec des cours de récréation végétalisées. Le changement climatique conduit à une augmentation de la fréquence des épisodes météorologiques extrêmes dont les impacts sont considérables : îlots de chaleur urbains, sécheresses, pollution atmosphérique, effondrement de la biodiversité ... Ces phénomènes sont particulièrement préoccupants dans les cours d'école bitumées où les jeunes sont particulièrement vulnérables. La transformation des cours de récréation en îlots de fraîcheur est bienvenue. Augmenter les surfaces végétalisées dans les cours des établissements permet d'avoir un impact positif sur la santé, le bien-être et les conditions de travail et de détente des usagers. Avec des cours de récréation plus vertes, la possibilité d'utiliser les espaces extérieurs comme support pédagogique et d'apprentissage est facilitée (préservation de la biodiversité, respect de l'environnement...) : biodiversité, respect de l'environnement.*
- *Dans cette période de sobriété énergétique, il serait intéressant d'utiliser les toits des collèges pour générer de l'énergie avec des panneaux photovoltaïques, le département est situé sur un territoire ensoleillé, il faut optimiser ces espaces pour y implanter des panneaux solaires.*

❖ **Collège accessible aux personnes à mobilité réduite ;**

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a fixé un délai de 10 ans aux établissements pour garantir leur accessibilité. La mise en accessibilité était donc obligatoire à compter du 1er janvier 2015. Les établissements n'ayant pas réalisé cette démarche jusqu'alors se trouvent dans l'obligation de déposer un agenda d'accessibilité programmée détaillant les travaux à venir. Après instruction de cet agenda et en cas d'approbation, les travaux de mise en accessibilité doivent être réalisés dans un délai de trois ans maximum à compter de la date de rendu de l'avis.

Eléments de constat (Selon L'Observation de la sécurité et de l'accessibilité des établissements scolaires) :

L'Observation de la sécurité et de l'accessibilité des établissements scolaires qui a mené une étude (2016) afin de mesurer les avancements réalisés 10 ans après la promulgation de la loi de 2005.

Les résultats sont préoccupants. En 2015, 26 % des collèges n'ont pas été déclarés accessibles et 11 % l'ont été partiellement. Sachant que 40 % des collèges interrogés ont répondu ne pas pouvoir se prononcer sur ce point, uniquement un quart des collèges pourraient donc être donc accessibles aux personnes en situation de handicap. Cependant, cette absence de réponse peut s'expliquer par une communication parfois compliquée entre établissements et l'institution départementale en charge du diagnostic, certains étant encore en attente de réponse au moment de l'enquête. Mais la prise en compte des critères d'accessibilité dans la construction des établissements scolaires ne semble pas

effective puisque 14 % des collèges construits après 2008 ne sont pas accessibles ou le sont partiellement aux personnes en situation de handicap. Concernant les élèves en situation de handicap moteur, 63 % en moyenne des fonctions du collège sont accessibles en autonomie pour les élèves et les personnels, 23 % nécessitent une aide et 14 % des fonctions ne sont pas accessibles. L'accessibilité se révèle être légèrement meilleure pour les élèves en situation de handicap auditif et/ou visuel qui accèdent de manière autonome à 67 % des fonctions de l'établissement, 29 % avec une aide et uniquement 4 % des fonctions ne leur sont pas accessibles (Observation de la sécurité et de l'accessibilité des établissements scolaires, 2016). L'accès aux différentes fonctions de l'établissement par les élèves est inégal. L'accueil, les sanitaires, l'unité médicale et sociale et la salle à manger des élèves sont les espaces les plus accessibles aux personnes en situation de handicap tandis que de 16 % à 18 % des salles de classe, informatique, de musique, de travaux pratiques ou des ateliers ne sont pas accessibles aux élèves en situation de handicap moteur. Par ailleurs, les établissements scolaires accueillent parfois d'autres publics que les élèves et les équipes pédagogiques et administratives, comme les parents ou les partenaires extérieurs. 69 % des établissements disposent d'équipement permettant d'accueillir des personnes extérieures handicapées moteur sans accompagnant, et 65 % d'entre eux des personnes souffrant d'un handicap auditif ou visuel.

Actions du département des Bouches du Rhône :

Dans le cadre du Plan Charlemagne, de nouveaux équipements ainsi que des espaces adaptés ont été préconisés pour les collèges. Cette initiative favorise un enseignement tourné vers une pédagogie innovante, et vise à l'amélioration des conditions de travail. Parmi les objectifs fixés : mieux accueillir les élèves en situation de handicap, permettre aux enseignants de travailler en îlots, encourager l'utilisation d'outils numériques ou proposer au personnel éducatif et aux agents techniques des collèges un mobilier adapté. Certains collèges ont déjà été dotés de sièges mobiles ou de tables monoplace adaptées aux élèves en situation de handicap dans les salles de classe. Pour l'année en cours, près de 350 000 euros ont été subventionnés. Un montant qui devrait être porté à presque 500 000 euros pour l'année à venir.

Préconisations :

- *100% des collèges accessibles aux élèves en situation de handicap. Lors des travaux de maintenance et de rénovation, une conception inclusive qui répond à tout type de handicap doit être systématiquement mise en place.*

❖ **Collège accueillant : propre et sécurisé (sécurité intérieure et extérieure) ;**

Le sentiment d'insécurité des collégiens est plus élevé dans les espaces non surveillés, tels que les abords du collège ou la cour de récréation et les sanitaires, la cour de récréation se révélant particulièrement anxiogène pour les plus jeunes.

Les couloirs, escaliers et halls sont considérés comme des espaces de circulation d'un établissement scolaire. La gestion des flux est primordiale, difficile à anticiper mais déterminante pour conférer aux élèves un sentiment de sécurité. Pour aider l'équipe de l'établissement à gérer ces flux et à y garantir la sécurité, il est possible d'organiser les salles de classe en blocs d'enseignements et d'utiliser des cloisons transparentes, favorisant la surveillance. De plus, les escaliers et les couloirs doivent être

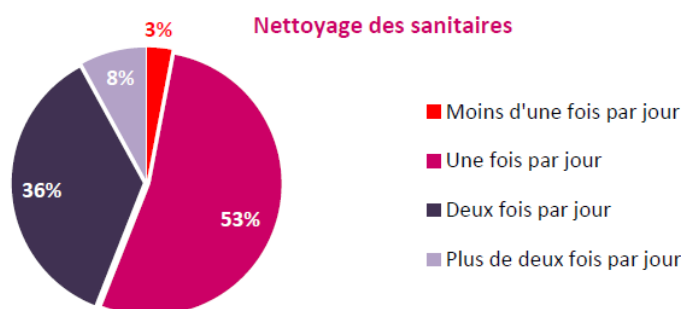
suffisamment larges pour permettre une circulation et une entrée en classe aisée et limiter les risques de bousculades.

La question des sanitaires est un enjeu récurrent pour les établissements scolaires. Les études montrent que les élèves craignent de se rendre aux toilettes de leur établissement car ils considèrent cet espace comme étant l'un des moins sécurisants de l'établissement. Ce sentiment d'insécurité qui entraîne la non-fréquentation des sanitaires, a des conséquences sur la santé des élèves (douleurs, nausées, infections, etc.), sur l'hygiène, notamment des mains, et sur l'apprentissage de l'intimité. Une attention particulière doit donc être portée à cet espace. Les sanitaires étant fréquentés de manière importante tout au long de la journée, l'entretien régulier et approfondi (désinfection, hygiène, odeurs) mais aussi plus bref au cours de la journée est donc indispensable pour ne pas dissuader les élèves de s'y rendre. Cela passe par une formation et un équipement adéquat des personnels en charge de l'entretien de ces espaces. Il est nécessaire également d'apporter une surveillance et de veiller à la bonne circulation des flux pour conserver l'intimité de cet espace.

Le hall d'entrée de l'établissement est un lieu qui nécessite également une attention particulière. En effet, il doit servir de sas entre le dedans et le dehors. Il a une responsabilité de distribution des espaces dans l'établissement. Premier lieu d'entrée des élèves dans l'école, il doit être accueillant et sécurisé.

Éléments de constat (Selon l'enquête du Cnesco) :

- Un tiers des élèves craignent d'aller aux toilettes de leur école ou collège.
- Près de 4 collèges et lycées publics sur 10 (39 %) déclarent ne pas avoir suffisamment de sanitaires dans leurs locaux. Ce problème se retrouve également dans les établissements privés, mais à un niveau moindre (25 %).
- Les interpellations, d'élèves, de parents et du personnel, portent avant tout sur les dégradations dans les locaux sanitaires (dans 72 % des établissements) et sur l'approvisionnement en produits hygiéniques (papier, savon...) (62 %).
- Dans une moindre mesure, 44 % des établissements déclarent avoir déjà été interpellés sur la propreté des sanitaires et 34 % sur leur aménagement (jour sous les portes, verrous qui ne fonctionnent pas...). Enfin, 16 % des établissements l'ont été sur des problèmes de sécurité dans les sanitaires.



Source : Cnesco, 2017

Actions du département des Bouches du Rhône :

- Garantir la sécurité des jeunes collégiens et assurer la prévention
 - ✓ La sécurisation des collèges

- ✓ La médiation sociale
 - ✓ Prévention : des animateurs mobilisés
 - ✓ Des agents bien formés. Une action du plan de lutte contre la radicalisation. Dans le cadre du plan pour le sursaut national, les agents départementaux sont formés à la sécurité, aux valeurs de la République, à la laïcité, aux premiers secours et au repérage des signes de radicalisation.
- Le plan de sécurisation :
- L'objectif est de renforcer la sécurité des collégiens et de la communauté éducative face au risque d'intrusion par des moyens conséquents et dissuasifs : contrôle d'accès par badge individuel ou digicode à tous les points d'entrée, clôtures portées à une hauteur minimum de 2,5 mètres, réseau de caméras numériques de vidéoprotection couvrant la totalité de l'établissement et les points d'entrée au collège. Ce dispositif a été conçu en étroite collaboration avec les services compétents de l'État notamment le RAID. Les Agents techniques des collèges (ATC) sont également formés aux bons réflexes en cas de situation de crise.

Préconisations :

- *Création de points d'eau annexes : répartis dans l'établissement pour permettre de s'hydrater en dehors des sanitaires, se laver les mains ou se brosser les dents.*
- *Des projets de décoration de sanitaires construits avec les élèves valorisent les lieux, les rendent plus agréables et préviennent les dégradations.*

❖ **Collège connecté et numérique (câblage, matériel informatique, wifi, etc.)**

Il importe de doter les écoles d'un réseau informatique haut débit fiable et de les équiper d'un matériel informatique moderne.

L'arrivée du numérique a redéfini le rôle des environnements d'apprentissage qui doivent maintenant faciliter un apprentissage formel et informel. Le rôle de l'enseignant a lui aussi potentiellement évolué avec l'arrivée du numérique. Outre son rôle classique de transmetteur de savoir, l'enseignant doit être aujourd'hui en mesure de guider les élèves dans leur apprentissage de l'usage de nouveaux outils, et de l'analyse de l'information proposée (notamment sur internet). C'est la capacité à apprendre et se former dans un monde en constante mutation.

En 2015, le gouvernement a mis en place un plan numérique pour l'éducation ayant pour but de permettre aux enseignants et aux élèves de profiter de toutes les opportunités offertes par le numérique (Ministère de l'Éducation nationale, 2016). Il repose sur 4 axes :

- ✓ La formation des enseignants.
- ✓ La mise à disposition de ressources numériques, notamment à travers une plateforme nationale.
- ✓ Des équipements individuels mobiles, en particulier des tablettes, pour tous les collégiens.
- ✓ L'innovation par le soutien aux expérimentations des établissements dans le champ du numérique.

Eléments de constat (pendant la crise Covid selon l'ADF) :

- *Équipement numérique des élèves : les Départements ont appliqué une politique d'équipement numérique aux familles.*
- *Équipement numérique des enseignants : Les deux tiers des Départements (32) n'ont pas doté en matériels numériques les enseignants qui relèvent des services de l'Éducation Nationale.*
- *Intervention des Départements sur l'accès à la connexion : La mise à disposition de clé 4G aux élèves ou enseignants a été très minoritaire*

Actions du département des Bouches du Rhône :

- Des équipements à la pointe de la modernité
 - ✓ La réalisation des travaux et des équipements nécessaires
 - ✓ Le raccordement au Très Haut Débit (THD)
 - ✓ Le déploiement du Plan National Numérique
- Des nouveaux usages pour l'innovation pédagogique

Un dispositif de cours interactif à distance (robot) le Département pourrait doter des collèges volontaires d'un robot permettant aux élèves ne pouvant venir au collège (maladie, handicap spécifique...) d'être virtuellement présents en classe et de participer à distance aux cours et à la vie de classe. Le rectorat est très intéressé par cette démarche.

Préconisations :

- *Dans le cadre du plan Charlemagne, veiller au bon déroulement et à l'atteinte des objectifs de l'Axe 1 visant qu'en 2027 tous les collégiens évoluent dans des établissements 3.0 (démarche d'évaluation).*

❖ Collège « ouvert » (élaboré avec une multitude d'acteurs provenant du quartier)

L'école moderne doit être une école qui s'intègre dans son élément – le quartier – en utilisant ses locaux au-delà du temps scolaire, afin d'utiliser au maximum les structures éducatives, en faveur des élèves mais aussi des habitants qui pourraient en bénéficier. Pour ce faire, il est nécessaire de construire un projet associant de multiples acteurs, y compris des personnes issues du quartier dans lequel sera construite l'école.

Ecole ouverte et intégrée dans son environnement proposant une diversité de services. Plusieurs projets d'équipement éducatif émergent en proposant plusieurs types de service dépassant le cadre traditionnel de l'école. Ainsi, il s'agit de penser l'école différemment, davantage comme un lieu de vie plutôt qu'un seul lieu de scolarisation.

Préconisations :

- *Des services additionnels renforçant l'attractivité d'un établissement :*
 - ✓ *Espace parents pouvant devenir un espace de convivialité multigénérationnel*
 - ✓ *Médiathèque / ludothèque*
 - ✓ *Espace linguistique pour les enfants comme pour les parents (apprentissage du français)*
 - ✓ *Espace sportif*
 - ✓ *Espace de jeux*
 - ✓ *Ouverture des centres de documentation et d'information (CDI) hors du temps scolaire*
 - ✓ *Protection maternelle infantile (PMI)*

- *Faire participer les acteurs locaux lors des exercices de programmation*

Aujourd'hui dans les exercices de programmation, le département associe volontiers les acteurs du collège: enseignants, collégiens, parents d'élèves, agents etc. Pour autant, le collège est encore vu trop souvent comme un espace fermé sur lui-même, et les acteurs locaux du territoire sont rarement associés. Alors même que ceux-ci peuvent avoir des besoins très précis en termes de locaux et d'équipements qu'une réhabilitation ou une reconstruction de collège pourrait apporter. Pourquoi ne pas échanger avec les associations locales (sportives, musicales, de solidarité...), les entreprises du territoire, ou encore les porteurs de projets.

- *Construire des zones partagées dedans/dehors*

Il existe autour des collèges, des équipements mutualisés avec l'extérieur. C'est souvent le cas des gymnases qui sont propriété de la ville, mais utilisés en journée par le collège. Dans ce cas les collégiens sortent physiquement de l'établissement tout en étant encore sous la responsabilité du collège. Les gymnases sont utilisés en dehors des heures de cours par des sportifs qui n'ont aucun lien avec le collège.

Dans cet esprit, il serait possible pour le département d'envisager des zones dedans/dehors, à savoir des bâtiments collés physiquement à l'enceinte du collège et accessibles directement depuis celui-ci mais hors de la responsabilité directe du chef d'établissement. Propriété de la collectivité locale ou du département, mais en dehors du collège, ces espaces peuvent être pensés comme des « sas » qui peuvent être ouverts depuis le collège, mais fermés sur la rue, ou ouverts depuis la rue mais rendant le collège inaccessible. Ces espaces dedans/dehors pourraient alors être facilement utilisés par des associations ou des entreprises du territoire sans conséquence sur la vie du collège.

Les relations sociales (Loving)

- **Le climat scolaire :**

L'amélioration du climat scolaire est devenue un enjeu majeur de la politique publique en matière d'éducation. Le climat scolaire reflète le jugement des parents, des éducateurs et des élèves concernant leur expérience de vie et du travail au sein de l'école, sans pour autant résulter d'une simple perception individuelle. Il renvoie donc à la qualité de vie à l'école. Il concerne les normes, les buts, les valeurs, les relations interpersonnelles, les pratiques d'enseignement, d'apprentissage, de management et la structure organisationnelle inclus dans la vie de l'école.

Parmi les éléments qui caractérisent le climat scolaire :

- Les relations entre les personnes (respect, partage, soutien, collaboration, entraide), aussi bien au sein de l'école, du collège et du lycée (entre élèves, entre professionnels, entre élèves et professionnels), qu'entre professionnels et familles
- L'enseignement (attentes élevées, différenciation, aide, encouragements, etc.) et l'apprentissage (contenus disciplinaires, contenus transversaux, y compris sociaux, émotionnels, éthiques, etc.)
- La sécurité : prise en compte de la sécurité physique, capacité à gérer les crises, mais aussi sécurité émotionnelle, résolution des conflits, etc.
- L'environnement physique : propreté, adaptation et agrément des espaces et des matériels, etc.
- Le sentiment d'appartenance : sentiment d'être relié à la communauté scolaire et aux personnes, engagement, enthousiasme des professeurs et des élèves
- La participation significative des élèves et des professionnels
- La réaction face aux comportements à risque : réaction des élèves face à des conduites à risque de leurs pairs, prise en compte de ces conduites à risque par les professionnels, etc.
- Une attention portée par l'école à la vie familiale : les élèves sentent que les professionnels respectent leur environnement et leur culture familiale

Le climat scolaire est considéré comme une condition nécessaire afin d'améliorer les performances du système éducatif. Créer les conditions d'un climat scolaire plus inclusif et plus protecteur exige une implication résolue à tous les niveaux de l'institution scolaire. Il ne s'agit pas seulement de lutter contre les violences, mais aussi de faire de chaque établissement un endroit sûr où chacune et chacun puissent se construire sereinement.

La recherche scientifique, et notamment le programme international de l'OCDE (Pisa), prouvent qu'un climat scolaire serein influence la réussite des élèves, fait diminuer les problèmes de décrochage, a un impact sur la sécurité en milieu scolaire, la réduction des conduites à risques, des micro-violences et du harcèlement, de l'absentéisme et du décrochage. Par ailleurs, le climat scolaire, concept ouvert, met en jeu le travail avec les parents d'élèves dans le cadre d'une coéducation constructive au service de la réussite et de bien-être des élèves.

Les apprentissages contribuent aussi à la qualité du climat scolaire, qu'il s'agisse des apprentissages disciplinaires, de l'enseignement moral et civique ou des compétences transversales, l'ensemble s'inscrivant dans un parcours citoyen et un parcours éducatif de santé.

Lorsque le climat scolaire est dégradé, il est possible de l'améliorer, en portant son attention sur :

- Les pratiques professionnelles
- Les organisations retenues
- La connaissance que l'on a des élèves
- Le contexte local et les partenariats

Ainsi, l'amélioration du climat scolaire est l'affaire de tous les adultes de l'établissement, des parents, des partenaires, qui peuvent aider les élèves à en devenir acteurs également.

La démarche d'amélioration du climat scolaire comporte sept axes :

- Des stratégies d'équipe, qui permettent la cohérence et la constance des actions mises en place, et qui reposent sur une culture et un projet communs
- La justice en milieu scolaire, afin que les élèves s'approprient les règles communes, se sentent protégés par elles et par la manière dont elles sont appliquées
- La prévention et la gestion des violences et du harcèlement, par la mise en place d'un plan de prévention, la gestion et l'anticipation des conflits et des discriminations
- La pédagogie et les coopérations, qui amènent à interroger comment les enseignements permettent aux élèves de développer leurs connaissances et leurs compétences, et d'orienter leur motivation vers les activités mises en place
- La coéducation, pour permettre aux familles, même lorsqu'elles sont éloignées de l'école, d'être entendues et respectées, pour pouvoir s'emparer avec elles, conjointement, des questions éducatives
- Les pratiques partenariales, qui est constitué des acteurs départementaux ou académiques, des représentants d'autres institutions (police, gendarmerie, justice, santé, collectivités territoriales, etc.), des associations partenaires de l'école, des chercheurs en éducation
- La qualité de vie et le bien-être à l'école, pour mener une réflexion sur les espaces scolaires, sur les relations interpersonnelles, sur les moyens offerts aux élèves pour s'exprimer, etc.

Ces sept domaines d'action sont interdépendants, parce que la démarche d'amélioration du climat scolaire est systémique et globale : s'emparer de l'un conduit à en investir d'autres. Par exemple, souhaiter améliorer la justice scolaire nécessite de mettre en place une stratégie collective, de questionner l'évaluation des apprentissages, la démarche d'appropriation et de mise en œuvre du règlement intérieur, de travailler sur la juste information des familles dans le cadre d'une coéducation constructive.

Actions du département des Bouches du Rhône :

Le Département propose et subventionne des actions éducatives à destination des collégiens de tous les établissements des Bouches-du-Rhône, pendant le temps scolaire pour tous les niveaux de classes. Ces actions éducatives réparties dans un large éventail de thématiques, visent à compléter les apprentissages de l'Education nationale, notamment ses parcours Avenir, Santé, Citoyen et d'Education artistique et culturelle.

Préconisations :

- *Travailler sur le climat scolaire avec un parcours de e-éducation. Proposer aux collégiens de travailler sur le climat scolaire en e-learning. L'objectif est de permettre à l'élève d'identifier des situations de harcèlement et de réagir quand il y est confronté.*
- *Club éco-collège avec la mise en place de : nettoyage de la cour et des abords, récupération et recyclage du papier, atelier solidarité, atelier « aménagement de la cour » pour améliorer le bien-*

être et le confort, atelier « énergie » qui a pour objectif de sensibiliser le plus grand nombre à sa valeur, et un atelier « bio-diversité » qui plante et sème des fleurs et des herbes dans les bandes herbeuses le long des bâtiments du collège.

- *Mettre en place des affichages pédagogiques de la consommation énergétique (et son évolution) des établissements scolaires dans le hall de l'école (ou zones visibles de tous) pour sensibiliser les collégiens.*
- *Créer un concours inter collège visant à modéliser du point de vue du collégien sa vision et ses idées sur le collège du bien-être et du futur « comment rénover ou construire de nouveaux collèges qui répondent aux besoins, défis et enjeux d'aujourd'hui ? »*

- **Relation enseignants/élèves :**

La qualité des interactions enseignants/élèves est liée d'une part à la perception qu'ont les enseignants de leurs élèves (jugés performants, perturbateurs, agressifs...) d'autre part, elles sont liées au contexte de l'établissement dans lequel ils travaillent (favorisé, ordinaire, REP) et en particulier au climat scolaire de l'établissement. Or, la qualité de vie des enseignants et des élèves est dépendante de la qualité de leurs interactions. Le soutien par les enseignants et l'équipe pédagogique est également un important facteur prédictif de la satisfaction scolaire des élèves.

Éléments de constat (Selon l'enquête du Cnesco) :

Dans la plupart des établissements du second degré, l'équipe enseignante (84 %) et le personnel de vie scolaire (82 %) apparaissent comme les acteurs les plus influents dans les décisions d'aménagement des espaces (cité dans les trois premiers). Les autres personnels de l'établissement (technique, entretien, administratif) (58 %) arrivent en troisième position. L'avis des élèves est, quant à lui, pris en compte dans 55 % des établissements publics.

- **Prévenir et lutter contre le harcèlement scolaire**

Comprendre le harcèlement entre élèves

« Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves. Il s'agit d'une situation intentionnellement agressive, induisant une relation d'asservissement psychologique, qui se répète régulièrement. » (Olweus, 199)

La violence est susceptible d'être exercée sous diverses formes, physiques, morales voire sexuelles. Le harcèlement revêt des aspects différents en fonction de l'âge et du sexe. Les plus jeunes s'affrontent physiquement du fait d'un usage prioritaire de leur corps pour communiquer, les plus âgés utilisent plutôt le langage qu'ils ont appris à maîtriser. Les filles font plutôt courir des rumeurs et isolent leur victime par ce biais, les garçons ont plus facilement recours à la force physique pour impressionner leur victime. Sur le internet, filles et garçons utilisent les mêmes procédés de rumeurs.

La violence physique peut se traduire par des coups, des dégradations de matériel scolaire ou de vêtements ainsi que certaines catégories de jeux dangereux effectués sous la contrainte.

La violence morale s'exerce à travers des moqueries, le plus souvent sur l'apparence physique ou le comportement, des rumeurs qui n'ont d'autre but que d'isoler la victime de ses pairs et de la fragiliser un peu plus, faisant d'elle un bouc émissaire.

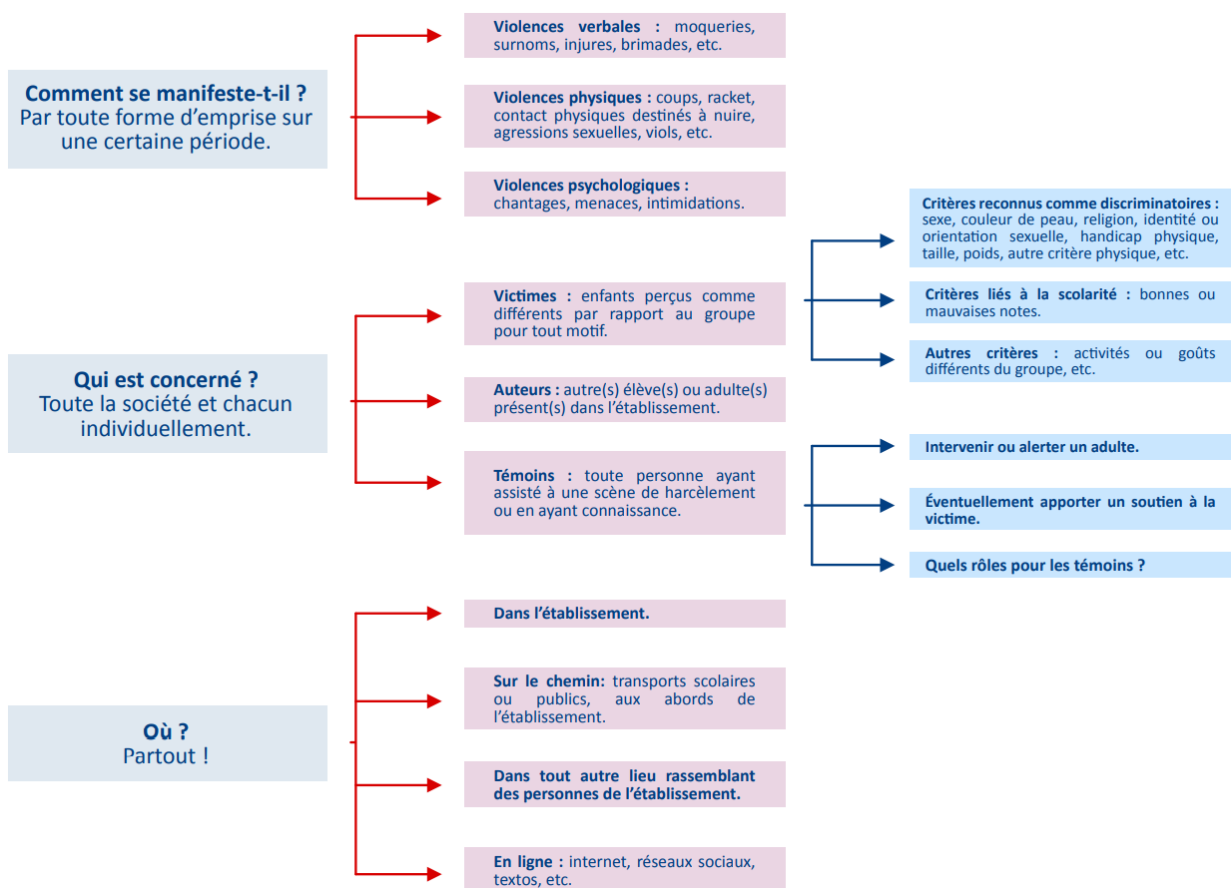
La dynamique du harcèlement

Le harcèlement est fondé sur le rejet de la différence et sa stigmatisation. Ces différences susceptibles de déclencher le harcèlement sont :

- L'apparence physique : poids, taille, couleur ou type de cheveux...
- L'identité de genre : garçon jugé trop efféminé, fille jugée trop masculine
- Les handicaps (essentiellement le handicap psychique ou mental tel que l'autisme)
- L'appartenance à une minorité sociale ou culturelle

Les conséquences du harcèlement

Les conséquences psychiques et sociales ne concernent pas que les victimes. Les harceleurs présentent de nombreux risques en termes de santé psychique et d'intégration sociale. Les études ont montré que contrairement aux idées reçues, harceleurs et harcelés partagent un certain nombre de points communs au plan de la vulnérabilité psychique. On conçoit aisément que la situation de la victime ait des répercussions sur le psychisme mais il est moins évident de considérer que celle du harceleur également. Si les signes de souffrance sont plus facilement identifiables chez les victimes, ceux des harceleurs sont masqués par les actes qu'ils commettent. L'action protège de la souffrance mais celle-ci est bien présente et réapparaîtra à l'âge adulte. Il convient de lutter contre la tentation de se limiter à l'envoi de la victime chez un psychologue et de l'harceleur chez le juge des enfants.



Agir pour prévenir le harcèlement

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'école, PHARE, dote les écoles élémentaires et les collèges d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves.

Il combine plusieurs actions et dispositifs incluant un large éventail d'outils variés et concrets, pour prévenir le harcèlement et pour intervenir lorsqu'il se produit, à destination de l'ensemble des utilisateurs des écoles et des collèges.

Le plan de prévention du harcèlement se fonde sur 8 piliers :

- Mesurer le climat scolaire.
- Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
- Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
- Suivre l'impact de ces actions.
- Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

Il se présente sous la forme d'un échancier d'actions à mettre en place tout au long de l'année scolaire. Les personnels impliqués dans le programme s'appuient sur une plateforme digitale sur laquelle de nombreuses ressources sont mises à leur disposition.

En pratique, des actions sont mises en place tout au long de l'année scolaire comme :

- La formation d'une communauté protectrice autour des élèves
- La rédaction et la mise en œuvre d'un protocole de prise en charge des situations de harcèlement
- 10 heures d'apprentissages par an, du CP à la 3e, consacrées à la prévention du harcèlement et au développement de compétences psychosociales des élèves
- La sensibilisation des familles et des personnels
- La formation d'élèves ambassadeurs (dans les collèges).

Trois temps fort viennent rythmer cette mobilisation :

- La Journée nationale de lutte contre le harcèlement
- Le Prix Non au harcèlement
- Le Safer Internet Day

Le programme PHARE est pérenne. Les écoles élémentaires et les collèges qui, après deux ans de mise en œuvre, souhaiteront encore approfondir leur travail sur le climat scolaire, pourront passer au niveau PHARE 2 pour les trois années suivantes, un niveau de labellisation plus exigeant qui inclura la passation d'une enquête locale de climat scolaire.

Actions du département des Bouches du Rhône :

- Campagne de sensibilisation :

À l'occasion de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire (18 novembre 2021), le Département a lancé pendant plusieurs semaines une opération de sensibilisation à une problématique de société qui fait régulièrement les grands titres de l'actualité.

- La maison de lutte contre les discriminations :

En décembre 2020, la Maison départementale de lutte contre les discriminations (MDLD) a ouvert ses portes dans le centre-ville de Marseille. Dédiée à la lutte contre toutes les formes de discriminations, ce lieu est voué à informer et à accompagner le public sur les dispositifs et organismes de lutte contre les discriminations.

Préconisations :

➤ *Lutter contre les violences*

En partenariat avec la DSDEN ((Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale), le département pourrait porter un plan d'action contre le harcèlement à l'école ayant quatre objectifs :

- ✓ *Sensibiliser les équipes éducatives et les parents d'élèves à la question du harcèlement*
- ✓ *Sensibiliser les élèves à la question du harcèlement*
- ✓ *Faire prendre conscience aux élèves de leur pouvoir d'agir*
- ✓ *Accompagner l'équipe dans la mise en place d'une stratégie de prévention et de gestion des cas de harcèlement.*

➤ *Lutter contre toutes formes de discriminations*

Le département pourrait accompagner les collèges dans leurs divers projets en faveur de l'égalité. En fonction des besoins des établissements, elle peut notamment mettre les collèges en lien avec des associations ou structures spécialistes partenaires afin d'aider les équipes éducatives en leur apportant des conseils et/ou outils pédagogiques visant à lutter contre les discriminations.

Annexes

1. ***Les bases du plan Charlemagne***
2. ***Le climat scolaire***
3. ***Enquête – La qualité de vie à l'école - CNESCO***
4. ***Enquête - Les politiques éducatives départementales transversales – ADF***

Annexe 1 : *Les bases du plan Charlemagne*

Axe 1 : en 2027L, tous les collégiens dans un établissement neuf ou rénové

Offrir aux collégiens et à la communauté éducative les meilleures conditions d'apprentissage et de travail

Des bâtiments durables

- Une programmation ambitieuse : des créations, reconstructions et réhabilitations pour environ 20 collèges
- Un programme de rénovations, réhabilitations et extensions de 30 collèges
- L'implantation de nouveaux internats publics d'excellence, tremplins vers la réussite
- Une maintenance efficace et adaptée
- Le pavoisement de l'ensemble des collèges du Département
- Les dotations de fonctionnement du public
- Le soutien en faveur des collèges privés sous contrat
- Une exploitation des collèges sous le signe de l'exemplarité :
 - ✓ Une gestion soucieuse du développement durable
 - ✓ Plan Vélo

L'humain au cœur des collèges

- Une réflexion sur le programme constructif du collège de demain, impliquant la communauté éducative et les élèves
- Des équipements pour tous et adaptés.
- Le renfort des moyens en agents (ATI et ATC) dans les collèges
- Des agents bien formés. Une action du plan de lutte contre la radicalisation
- Des agents bien équipés
- La signature de nouvelles conventions d'objectifs et de moyens avec chacun des collèges publics
- Un renforcement des dotations de fonctionnement aux collèges privés

Garantir la sécurité des jeunes collégiens et assurer la prévention

- La sécurisation des collèges
- La médiation sociale
- Prévention : des animateurs mobilisés

Axe 2 : en 2027, tous les collégiens dans des établissements 3.0

Des équipements à la pointe de la modernité

- La réalisation des travaux et des équipements nécessaires
- Le raccordement au Très Haut Débit (THD)
- Le remplacement du pare-feu EOLE-AMON
- Le déploiement du Plan National Numérique

Des nouveaux usages pour l'innovation pédagogique

- Le portail captif : le collège dématérialisé
- Le bureau virtuel
- La téléphonie sur Internet dans les collèges
- La mise en œuvre de nouveaux outils de modernisation de la vie scolaire
- Le développement des bons usages du numérique avec des laboratoires, des manuels scolaires
- Un dispositif de cours interactif à distance (robot)

Axe 3 : en 2027, tous les collégiens accompagnés pour mieux vivre leur scolarité

Aides à la scolarité

- Elargissement des bénéficiaires du Chèque resto collège
- Allocation départementale d'étude des collèves
- Allègement des cartables
- Les séjours sportifs, éducatifs et culturels
- La carte « L'attitude Provence »
- Le kit de fournitures scolaires
- Une restauration scolaire encore améliorée : qualité, bien-être, plaisir : manger autrement
- La prise en charge pour le suivi médical de prévention pour les collégiens pratiquant une activité sportive dans le cadre du collège
- La création d'une aide départementale complémentaire au Fonds social des collèves

Actions éducatives

- Les actions éducatives à portée générale
 - ✓ Les projets éducatifs menés à l'initiative des établissements : PAME
 - ✓ Un soutien renforcé aux projets et fonctionnement des structures du monde éducatif
 - ✓ Le développement artistique et culturel des collégiens
 - ✓ La découverte des métiers et du monde économique, en vue de l'orientation future des collégiens
 - ✓ L'aide au devoir et l'accompagnement scolaire
- Les actions éducatives sportives
 - ✓ L'ouverture des collèves hors temps scolaire
 - ✓ Le financement des classes sportives et associations sportives des collèves
 - ✓ Le Plan « voile et aviron »
 - ✓ Une « olympiade des collèves »
- Les actions éducatives citoyennes
 - ✓ Les actions pédagogiques de niveau
 - ✓ Le Conseil départemental des Jeunes
 - ✓ Le Prix des collégiens méritants
 - ✓ Opération « Notre propre collège »
 - ✓ L'ouverture des collégiens sur l'Europe et sur le monde

Annexe 2 : *Le climat scolaire*

DU « CLIMAT SCOLAIRE » : DÉFINITIONS, EFFETS ET POLITIQUES PUBLIQUES Éric Debarbieux Professeur, Université Paris-Est.

Le climat scolaire : définitions

L'amélioration du climat scolaire est devenue un enjeu majeur de la politique publique en matière d'éducation. Le climat scolaire reflète le jugement des parents, des éducateurs et des élèves concernant leur expérience de vie et du travail au sein de l'école, sans pour autant résulter d'une simple perception individuelle. Il renvoie donc à la **qualité de vie à l'école**. Il concerne les normes, les buts, les valeurs, les relations interpersonnelles, les pratiques d'enseignement, d'apprentissage, de management et la structure organisationnelle inclus dans la vie de l'école.

Parmi les éléments qui caractérisent le climat scolaire :

- **les relations entre les personnes** (respect, partage, soutien, collaboration, entraide), aussi bien au sein de l'école, du collège et du lycée (entre élèves, entre professionnels, entre élèves et professionnels), qu'entre professionnels et familles
- **l'enseignement** (attentes élevées, différenciation, aide, encouragements, etc.) et l'apprentissage (contenus disciplinaires, contenus transversaux, y compris sociaux, émotionnels, éthiques, etc.)
- **la sécurité** : prise en compte de la sécurité physique, capacité à gérer les crises, mais aussi sécurité émotionnelle, résolution des conflits, etc.
- **l'environnement physique** : propreté, adaptation et agrément des espaces et des matériels, etc.
- **le sentiment d'appartenance** : sentiment d'être relié à la communauté scolaire et aux personnes, engagement, enthousiasme des professeurs et des élèves
- la participation significative des élèves et des professionnels
- **la réaction face aux comportements à risque** : réaction des élèves face à des conduites à risque de leurs pairs, prise en compte de ces conduites à risque par les professionnels, etc.
- **une attention portée par l'école à la vie familiale** : les élèves sentent que les professionnels respectent leur environnement et leur culture familiale

Les enjeux du climat scolaire

Le climat scolaire est considéré comme une condition nécessaire afin d'améliorer les performances du système éducatif. Créer les conditions d'un climat scolaire plus inclusif et plus protecteur exige une implication résolue à tous les niveaux de l'institution scolaire. Il ne s'agit pas seulement de lutter contre les violences, mais aussi de faire de chaque établissement un endroit sûr où chacune et chacun puissent se construire sereinement.

La recherche scientifique, et notamment le programme international de l'OCDE (Pisa), prouvent qu'un climat scolaire serein influence la réussite des élèves, fait diminuer les problèmes de décrochage professionnel des enseignants, a un impact sur la sécurité en milieu scolaire, la réduction des conduites à risques, des micro-violences et du harcèlement, de l'absentéisme et du décrochage. Par ailleurs, le climat scolaire, concept ouvert, met en jeu le travail avec les parents d'élèves dans le cadre d'une coéducation constructive au service de la réussite et de bien-être des élèves.

Les apprentissages contribuent aussi à la qualité du climat scolaire, qu'il s'agisse des apprentissages disciplinaires, de l'enseignement moral et civique ou des compétences transversales, l'ensemble s'inscrivant dans un parcours citoyen et un parcours éducatif de santé.

La relation pédagogique et éducative instaurée par les professionnels contribue également à la qualité du climat scolaire. La clarté de la communication, son caractère respectueux, l'attention que l'on prête individuellement et collectivement aux élèves, la sollicitude, l'autorité, sont des éléments que l'on retrouve fréquemment dans les écoles et les établissements caractérisés par un bon climat scolaire. Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation précise cela.

La démarche d'amélioration du climat scolaire

Lorsqu'il est dégradé dans une école, un collège ou un lycée, il est possible d'améliorer le climat scolaire, en portant son attention sur :

- Les pratiques professionnelles
- Les organisations retenues
- La connaissance que l'on a des élèves
- Le contexte local et les partenariats

Ainsi, l'amélioration du climat scolaire est l'affaire de tous les adultes de l'établissement, des parents, des partenaires, qui peuvent aider les élèves à en devenir acteurs également.

La démarche d'amélioration du climat scolaire comporte sept axes :

- **des stratégies d'équipe**, qui permettent la cohérence et la constance des actions mises en place, et qui reposent sur une culture et un projet communs
- **la justice en milieu scolaire**, afin que les élèves s'approprient les règles communes, se sentent protégés par elles et par la manière dont elles sont appliquées
- **la prévention et la gestion des violences et du harcèlement**, par la mise en place d'un plan de prévention, la gestion et l'anticipation des conflits et des discriminations
- **la pédagogie et les coopérations**, qui amènent à interroger comment les enseignements permettent aux élèves de développer leurs connaissances et leurs compétences, et d'orienter leur motivation vers les activités mises en place
- **la coéducation**, pour permettre aux familles, même lorsqu'elles sont éloignées de l'école, d'être entendues et respectées, pour pouvoir s'emparer avec elles, conjointement, des questions éducatives

- **les pratiques partenariales**, qui est constitué des acteurs départementaux ou académiques, des représentants d'autres institutions (police, gendarmerie, justice, santé, collectivités territoriales, etc.), des associations partenaires de l'école, des chercheurs en éducation
- **la qualité de vie et le bien-être à l'école**, pour mener une réflexion sur les espaces scolaires, sur les relations interpersonnelles, sur les moyens offerts aux élèves pour s'exprimer, etc.

Ces sept domaines d'action sont interdépendants, parce que la démarche d'amélioration du climat scolaire est systémique et globale : s'emparer de l'un conduit à en investir d'autres. Par exemple, souhaiter améliorer la justice scolaire nécessite de mettre en place une stratégie collective, de questionner l'évaluation des apprentissages, la démarche d'appropriation et de mise en œuvre du règlement intérieur, de travailler sur la juste information des familles dans le cadre d'une coéducation constructive.

Annexe 3 : *Enquête - La qualité de vie à l'école- CNE스코*

La qualité de vie à l'école

L'école française propose-t-elle un cadre de vie favorable aux apprentissages et au bien être des élèves ?

Enquête réalisée par CNE스코 (Conseil national d'évaluation du système scolaire) en octobre 2017.

Méthodologie de l'enquête

L'enquête sur la restauration scolaire, l'architecture et la vie dans l'établissement, menée par le Cnesco, a été réalisée *via* une enquête en ligne adressée aux chefs d'établissement du second degré de France métropolitaine et des DOM, du 26 juin au 16 juillet 2017. Le questionnaire est composé de 69 questions, dont la première moitié concerne l'architecture scolaire et la seconde moitié la restauration scolaire.

Un échantillon représentatif au niveau national de 3 800 établissements (collèges, LEGT et LP des secteurs public et privé sous contrat) a été sélectionné par la méthode des quotas¹. La méthode des quotas est une méthode d'échantillonnage qui consiste à s'assurer de la représentativité d'un échantillon en lui affectant une structure similaire à celle de la population de base. Pour cette enquête, les critères sélectionnés ont été dans l'ordre le secteur et le type d'établissement (Collèges REP et hors REP, LEGT et LP).

À l'issue de la période de passation et après traitement (élimination de doublons, réponses trop partielles...), 869 réponses ont été retenues. Les questionnaires ont été renseignés par les chefs d'établissement, leur adjoint ou les gestionnaires. Ces trois types de fonction seront désignés dans la présente note par la seule expression « le chef d'établissement », pour le secteur public comme pour le secteur privé, dans la mesure où le questionnaire lui était adressé.

L'échantillon des répondants n'est pas parfaitement représentatif de la population nationale, en raison d'une légère sous-représentation du secteur privé sous contrat. Cependant aucune correction par pondération n'a été effectuée dans cette première étape du traitement statistique de l'enquête, étant donné le nombre suffisant d'établissements du secteur privé (146).

Une enquête similaire dans son questionnement sur la restauration et l'architecture scolaires a été également réalisée auprès des départements et des régions, qui exercent leurs compétences sur ces thématiques. Faute de réponses suffisantes, les résultats de cette enquête ne peuvent être publiés.

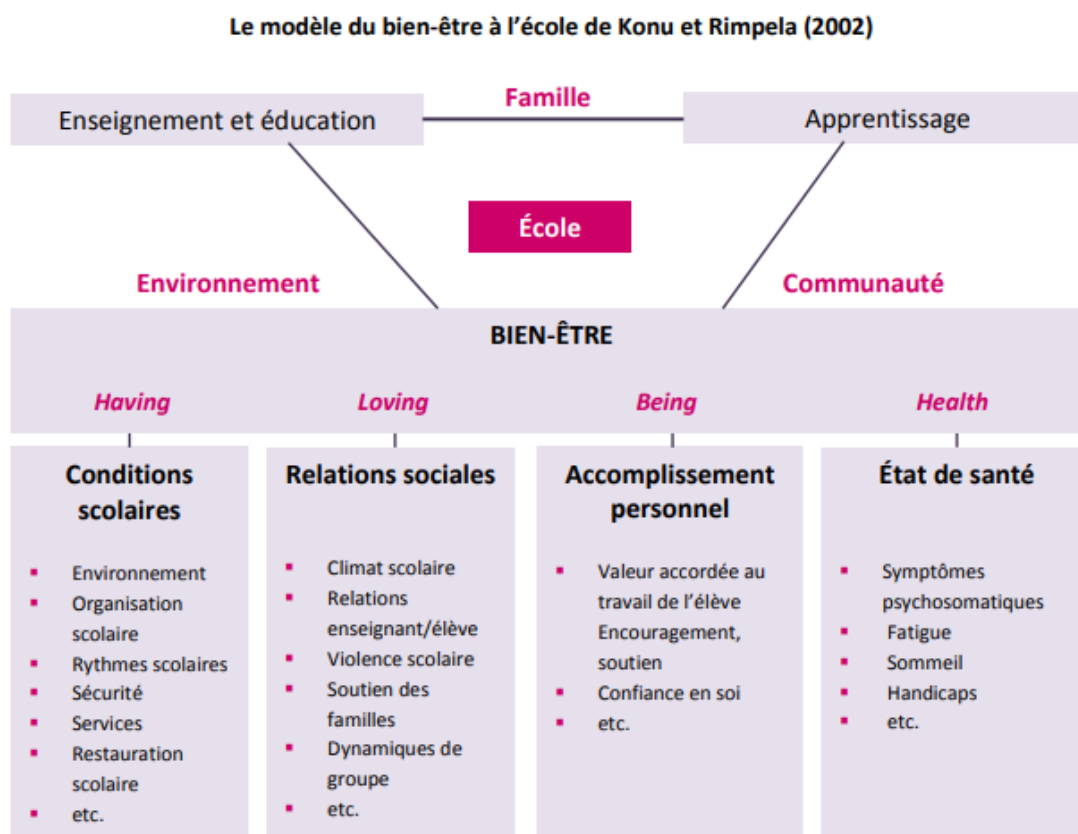
Pourquoi s'intéresser à la qualité de vie à l'école ?

- Le bien-être à l'école et les performances scolaires sont corrélés : Les recherches prenant en compte la qualité de vie des enfants à l'école et les performances scolaires ont démontré l'existence de liens entre les deux variables.
- L'école est un lieu d'épanouissement personnel : L'école est également un lieu essentiel dans la vie des élèves, d'une part parce qu'ils y passent beaucoup de temps, d'autre part, parce que c'est un lieu de socialisation dans lequel ils développent des relations sociales, aspirent à des objectifs scolaires et professionnels. Les expériences vécues à l'école sont ainsi susceptibles de jouer un rôle dans le développement personnel de l'élève, sa qualité de vie globale et ses trajectoires de vie.
- Le bien-être à l'école et la santé des élèves sont liés : L'école joue un rôle déterminant dans l'adoption par les jeunes de comportements favorables à la santé. Les élèves qui se sentent appartenir à leur école ou qui se trouvent bien dans leur école sont moins susceptibles de se livrer à des activités dangereuses pour la santé. En revanche, les comportements à risque pour la santé sont plus fréquents chez les jeunes pour qui l'école est un lieu menaçant et peu attirant et qui, par ailleurs, sont en situation d'échec, tant du point de vue des résultats scolaires que dans la vie en société.

Comment la recherche définit la qualité de vie à l'école ?

- Définition de la qualité de vie : L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la qualité de vie (1994) selon la perception qu'a un individu de sa place dans l'existence, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lesquels il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes.
- Il n'existe pas de définition précise de la QDV à l'école. Mais par analogie au concept de QDV en général et du fait de la place importante de l'école dans la vie des enfants, on peut considérer que la QDV à l'école intègre à la fois des aspects objectifs, relatifs par exemple aux conditions de scolarisation des élèves, à la taille de l'école, au climat scolaire, etc., et des aspects subjectifs renvoyant à la perception que les élèves ont de leurs expériences scolaires et à la valeur émotionnelle qu'ils leur attribuent.

Konu et Rimpela (2002) ont proposé un modèle sociologique du bien-être appliqué à l'école. Le bien-être est défini comme un état dans lequel l'individu peut satisfaire trois besoins de base : having, loving et being.



L'architecture et l'aménagement

Pour la majorité des collèges et lycées, l'aménagement des espaces participe à créer un environnement propice au travail, mais ce n'est pas toujours le cas. **Les collèges et lycées sont très nombreux à être interpellés sur la température, la luminosité et l'insonorisation des salles.**

Beaucoup d'établissements déclarent **ne pas avoir suffisamment de sanitaires** et être interpellés pour des dégradations et des difficultés d'approvisionnement en produits hygiéniques (papier, savon...). Dans l'établissement, en règle générale, **les élèves disposent d'espaces réservés au travail en autonomie**, d'espaces de détente et de lieux d'expression réservés. Les enseignants disposent de peu d'espaces réservés à la collaboration et, souvent, **le mobilier est peu adapté à la pédagogie différenciée.**

Trois facteurs principaux ont ainsi été mis en évidence :

- Le confort des élèves (lumière, bruit, température, qualité de l'air...) ;
- La satisfaction des besoins d'enseignement et d'apprentissage (pièces clairement identifiables, personnalisées, adaptables à la pédagogie des enseignants et permettant d'être en lien avec le reste de l'école) ;
- L'esthétique (harmonie des couleurs, agencement des différents éléments de la salle de classe).

À quoi pourrait ressembler l'établissement de demain ?

À partir du rapport Klein (2017), cinq critères de construction, rénovation et réhabilitation des établissements scolaires peuvent être identifiés :

- École au bâti moderne et modulable pour s'adapter à des usages multiples (pédagogiques, sociaux...);
- École « sécurisée » ;
- École accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- École connectée et numérique ;
- École associant des acteurs divers et ouverte sur son implantation.

Un environnement plutôt propice au travail

Selon l'enquête du Cnesco, la majorité des établissements (72 %) déclarent que l'aménagement des espaces dans leur collège ou lycée participe à créer un environnement propice au travail.

Cependant, plus d'un établissement public sur quatre (27 %) considère que l'aménagement de leur collège ou lycée ne contribue pas à un créer un environnement propice au travail.

Les répondants mettent en avant six grandes difficultés rencontrées dans leurs établissements qui nuisent au travail des élèves et des personnels (classées par nombre décroissant de citations) :

- Des espaces insuffisants ou exigus ;
- Une absence ou un manque d'espaces de travail en autonomie (élèves et/ou professeurs) ;
- Une architecture et/ou un mobilier non fonctionnels ou inadaptés ;
- Des locaux vétustes, un bâti ancien ;
- Des locaux peu lumineux, une mauvaise isolation thermique et/ou phonique ;
- Un trop grand nombre d'élèves et/ou un manque de personnel encadrant.

De nombreuses interpellations sur la qualité des locaux

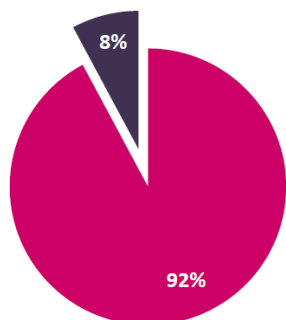
L'enquête du Cnesco met en évidence les nombreuses interpellations sur des problèmes liés à la construction et à la qualité des locaux.

Ainsi, **la quasi-totalité tous les établissements du second degré ont été interpellés par leur personnel et par leurs élèves sur des problèmes d'isolation thermique.** Les interpellations sur la luminosité (exposition, stores) et l'insonorisation des salles sont également très nombreuses.

Une grande partie des interpellations proviennent des personnels travaillant dans l'établissement, parfois accompagnées par celles d'élèves ou de parents.

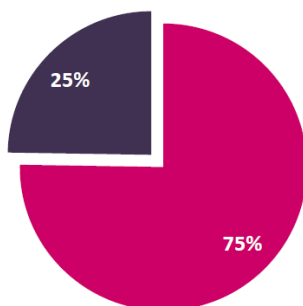
L'établissement a déjà été interpellé sur :

la température des salles



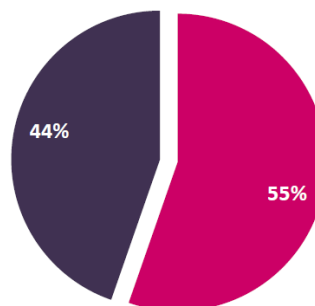
■ Oui ■ Non

la luminosité des salles



■ Oui ■ Non

l'insonorisation des salles



■ Oui ■ Non

Source : Cnesco, 2017

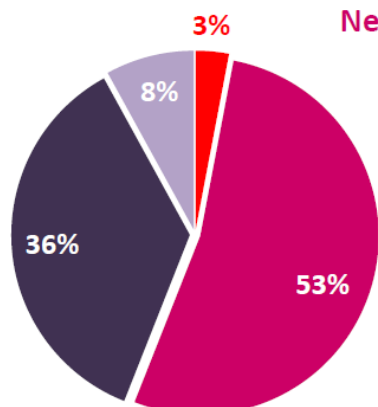
Sanitaires : la propreté et la sécurité à améliorer

Les sanitaires sont des espaces sensibles, parmi les plus anxiogènes pour les élèves. Un tiers des élèves craignent d'aller aux toilettes de leur école ou collège, ce qui peut avoir des conséquences négatives sur la santé des élèves, sur l'hygiène (notamment des mains) et sur l'apprentissage de l'intimité.

Selon l'enquête du Cnesco, près de 4 collèges et lycées publics sur 10 (39 %) déclarent ne pas avoir suffisamment de sanitaires dans leurs locaux. Ce problème se retrouve également dans les établissements privés, mais à un niveau moindre (25 %).

Le nettoyage des sanitaires n'est pas réalisé de manière régulière tout au long de la journée. La moitié des établissements le pratique une seule fois par jour (53 %). Dans seulement 3 % des établissements, le nettoyage n'est pas effectué tous les jours.

Nettoyage des sanitaires



■ Moins d'une fois par jour
 ■ Une fois par jour
 ■ Deux fois par jour
 ■ Plus de deux fois par jour

Source : Cnesco, 2017

Les interpellations, d'élèves, de parents et du personnel, portent avant tout sur les dégradations dans les locaux sanitaires (dans 72 % des établissements) **et sur l'approvisionnement en produits hygiéniques** (papier, savon...) (62 %).

Dans une moindre mesure, 44 % des établissements déclarent avoir déjà été interpellés sur la propreté des sanitaires et 34 % sur leur aménagement (jour sous les portes, verrous qui ne fonctionnent pas...). Enfin, 16 % des établissements l'ont été sur des problèmes de sécurité dans les sanitaires.

Une attribution variable des salles entre les élèves et les enseignants

Une très grande majorité d'établissements du second degré (84 %) déclarent attribuer certaines salles à des enseignants. C'est-à-dire que des professeurs de l'établissement enseignent toujours ou presque dans la même salle. Les salles sont plus souvent attribuées à des enseignants dans les établissements du secteur public (89 %) que dans le secteur privé (62 %).

À l'inverse, **seuls 27 % des établissements déclarent que des salles sont attribuées à une classe** (par exemple, les élèves de 5e B ont presque toujours cours dans la même salle). Les établissements du secteur privé attribuent nettement plus souvent (71 %) la salle à une classe alors que cette pratique est beaucoup plus rare dans le public (19 %).

Des espaces à adapter aux nouveaux besoins pédagogiques de l'école

Au sein de l'établissement, les espaces ne sont que partiellement adaptés aux nouvelles orientations pédagogiques.

- Des espaces réservés au travail en autonomie des élèves :

Les travaux personnels des élèves, et donc leur capacité à travailler en autonomie au sein des établissements, se sont développés ces dernières années. **L'enquête montre que les établissements ont aménagé l'usage de leurs locaux pour répondre à ces nouvelles exigences pédagogiques.**

Globalement, sur les créneaux horaires pendant lesquels les élèves n'ont pas cours, ils ont accès à des espaces de travail dans lesquels ils peuvent se rendre de leur propre initiative.

Le Centre de Documentation et d'Information (CDI) est le lieu le plus largement mis à disposition des élèves pendant la pause du midi (9 établissements sur 10). La salle d'étude (ou salle de permanence), au-delà de son usage habituel, est également accessible sur la pause du midi dans 6 établissements sur 10. À un moindre niveau, la salle informatique (dans 29 % des établissements) et des salles de classe (25 %) peuvent être utilisées. Enfin, **des établissements ont déclaré le foyer (9 %) et les lieux de passage (couloirs, hall d'accueil,...) (5 %) comme des espaces de travail utilisables par les élèves pendant la pause du déjeuner.**

Durant les heures de permanence, ou en cas d'absence d'un professeur, les élèves ont autant accès à la salle de permanence (dans 91 % des établissements) **qu'au CDI (90 %).** Sur ces créneaux, la salle informatique est accessible dans un tiers des établissements.

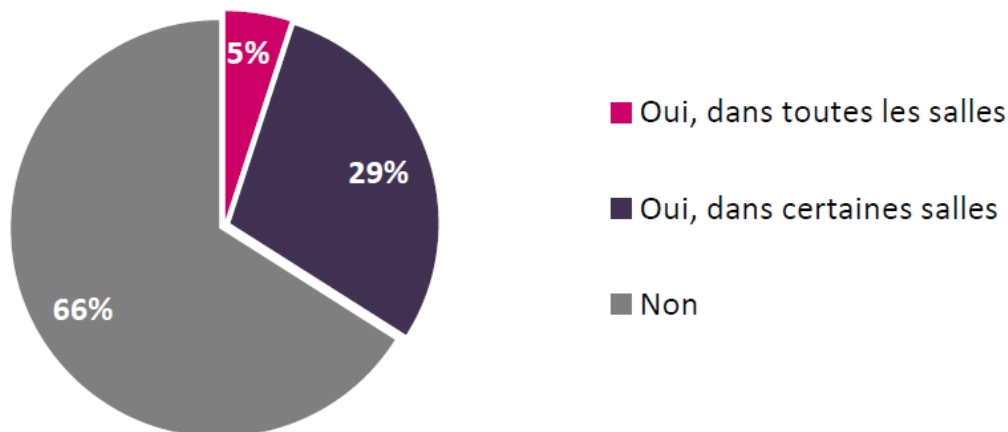
- Des espaces peu adaptés à la pédagogie différenciée

Les pratiques pédagogiques évoluent et demandent plus de modularité des espaces, afin de pouvoir faire varier les situations d'apprentissage (conférence de consensus sur la différenciation pédagogique,

Cnesco, 2017). Ces évolutions doivent être accompagnées par la mise à disposition d'un mobilier spécifique, plus léger et facilement déplaçable.

Pourtant, le mobilier scolaire semble encore assez peu adapté. **Deux établissements sur trois déclarent ne pas disposer de mobilier adapté facilitant la modularité des espaces de travail.**

Mobilier adapté (exemple : tables à roulettes) permettant d'ajuster facilement l'aménagement des salles de cours (format en U; îlots;...)



Source : Cnesco, 2017

- Peu d'espaces dédiés à la collaboration entre enseignants :

Le travail en équipe est encouragé au sein de l'Education nationale. Mais les configurations des espaces au sein des établissements ne sont pas encore totalement adaptées à ces nouvelles orientations. Ainsi, si **la quasi-totalité des établissements du second degré disposent d'une salle des professeurs permettant à l'équipe pédagogique de se réunir** (9 % n'ont pas de salle des professeurs), les enseignants ne peuvent se retrouver dans une salle de réunion que dans la moitié des établissements, ou plus rarement, dans une salle de classe disponible (27 %).

L'établissement comme lieu de vie

L'école, au-delà de l'indispensable réflexion sur les lieux d'apprentissage, doit désormais être pensée comme un lieu de vie, un lieu de socialisation permettant des interactions sociales riches.

- Des espaces dédiés aux moments de détente

Le foyer des élèves est le premier lieu de vie dont disposent les établissements du second degré. Les lycées ont plus souvent un foyer (ou une maison des lycéens) (83 %) que les collèges (58 %). Le foyer est régulièrement (dans 59 % des établissements qui en disposent) un espace autogéré ou cogéré par les élèves (en charge de l'espace ou associés à son fonctionnement), plus particulièrement dans les lycées publics (83 %).

De même, **les lycées disposent, pour 35 % d'entre eux, d'une cafétéria** (autre que le restaurant scolaire). Dans les lycées publics, cette cafétéria est parfois (38 %) autogérée ou cogérée par les élèves.

Un établissement sur trois déclare également disposer d'espaces dédiés à des activités libres hors temps scolaire (danse, yoga, musculation, salle de spectacle ou de théâtre...).

- Une ouverture aux activités extra-scolaires

Quasiment tous les établissements du second degré ouvrent leurs portes à des activités extrascolaires (en dehors des heures de cours mais possiblement organisées par un professeur). Les lycées professionnels déclarent moins souvent proposer des activités extra-scolaires.

70 % des établissements (85 % des collèges) **proposent des pratiques musicales (chorale comprise).**

Du **théâtre** (56 %) et des activités de **journalisme** (47 %) sont également souvent organisés. À un moindre niveau, les établissements accueillent des activités **d'arts plastiques** (35 %) et des activités liées au **cinéma** (33 %).

- Des lieux d'expression réservés aux élèves

Les établissements du second degré laissent, dans leur enceinte, très souvent les élèves s'exprimer par voie d'affichage.

Ainsi, des affichages sont régulièrement possibles dans les espaces de travail (classes, CDI), notamment pour exposer les productions des élèves (dans 72 % des établissements) ou à l'occasion d'évènements particuliers (62 %).

Ce type d'affichage peut également être réalisé dans les espaces de vie (foyer, cafétéria, couloirs, cour...), mais ceux-ci sont également plus ouverts à un usage informatif (52 %).

Cependant, **7 % des établissements (plus particulièrement en collège) n'offre pas la possibilité aux élèves de s'exprimer par voie d'affichage.**

Des établissements encore peu adaptés aux besoins numériques

Selon l'enquête du Cnesco, **dans 22 % des établissements du second degré, aucune connexion internet n'est accessible aux élèves, ni dans les espaces de travail, ni dans les espaces de vie.**

Seuls 36 % des collèges et lycées disposent d'une connexion internet accessible aux élèves et aux personnels sur l'ensemble de l'établissement. Dans 36 % des établissements, l'accès à internet est limité uniquement au personnel dans l'ensemble du collège ou du lycée.

La salle informatique reste encore assez peu accessible aux élèves. Elle est ouverte durant la pause méridienne dans 39 % des établissements, et durant une heure de permanence dans un tiers des établissements.

Des établissements encore peu accessibles aux personnes à mobilité réduite

Selon l'enquête du Cnesco, la moitié, seulement, des établissements du second degré déclarent que leurs locaux sont totalement accessibles aux élèves et adultes à mobilité réduite. Dans le privé, seuls 34 % des établissements déclarent être totalement accessibles. À l'opposé, 14 % des établissements déclarent ne pas être du tout accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Parmi les établissements se déclarant partiellement accessibles, les espaces inaccessibles du collège ou du lycée sont variés selon les établissements :

- Salles de classe (dans 22 % des établissements partiellement accessibles) ;
- Espaces de circulation (18 %)
- CDI (17 %)
- Entrée principale (11 %)
- Sanitaires (11 %)
- Réfectoire (11 %)

Une grande variété d'acteurs impliqués dans la définition des projets

Dans la plupart des établissements du second degré, l'équipe enseignante (84 %) et le personnel de vie scolaire (82 %) apparaissent comme les acteurs les plus influents dans les décisions d'aménagement des espaces (cité dans les trois premiers). Les autres personnels de l'établissement (technique, entretien, administratif) (58 %) arrivent en troisième position.

L'avis des élèves est, quant à lui, pris en compte dans 55 % des établissements publics.

Annexe 4 : Enquête - Les politiques éducatives

départementales transversales – ADF

Enquête - Les politiques éducatives départementales transversales
48 Départements, soit presque 1 Département sur 2, ont participé au volet 2 de l'enquête.

Les impacts de la crise sanitaire de la covid-19 (collecte des données entre mars 2020 et janvier 2021)

Les impacts de la crise sur le bâti scolaire des Départements :

- Manque de points d'eau
- Réfectoires, inadaptés aux mesures de distanciation sociale
- La gestion des espaces et de circulation des usagers
- Certains Départements signalent des difficultés structurelles pour assurer la bonne aération des pièces

Impacts sur les consommables d'hygiène sanitaire et produits d'entretien :

Avec la crise sanitaire, tous les Départements ont doté en masques les personnels départementaux dans les collèges.

Impacts sur les personnels :

- Le constat d'un absentéisme important des personnels (la majorité des absences est liée à la vulnérabilité des personnels, selon la définition des Agences Régionales de Santé.)
- La nécessité de recruter (Pour pallier l'absence des personnes, les Départements ont eu recours aux remplacements et / ou nouvelles embauches de manière importante.)

Impacts sur l'équipement numérique des élèves et enseignants :

- Équipement numérique des élèves : les Départements ont appliqué une politique d'équipement numérique aux familles.
- Équipement numérique des enseignants : Les deux tiers des Départements (32) n'ont pas doté en matériels numériques les enseignants qui relèvent des services de l'Éducation Nationale.
- Intervention des Départements sur l'accès à la connexion : La mise à disposition de clé 4G aux élèves ou enseignants a été très minoritaire

Restauration scolaire :

- Le maintien du service de restauration pendant la réouverture des collèges, tous les Départements ont assuré un service de restauration. Il faut mettre en avant les efforts significatifs réalisés par les Départements et leurs équipes pour permettre cette réouverture, au lendemain des annonces gouvernementales et diffusion des protocoles.

Les impacts sur le fonctionnement des services de restauration :

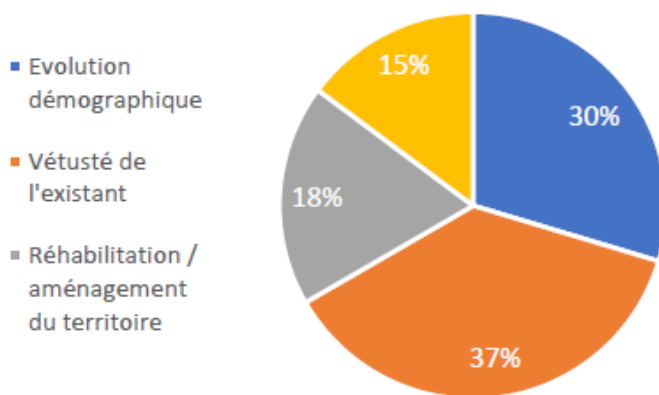
Les principales difficultés d'application du protocole sanitaire en vigueur remontées par les Départements sont les suivantes : moyens humains et techniques souvent insuffisants, diminution du temps d'accueil des élèves à table, impossibilité ou grosses difficultés à respecter les distanciations recommandées,

Politiques de rénovation, construction du bâti

Les politiques départementales de construction et d'aménagements des collèges :

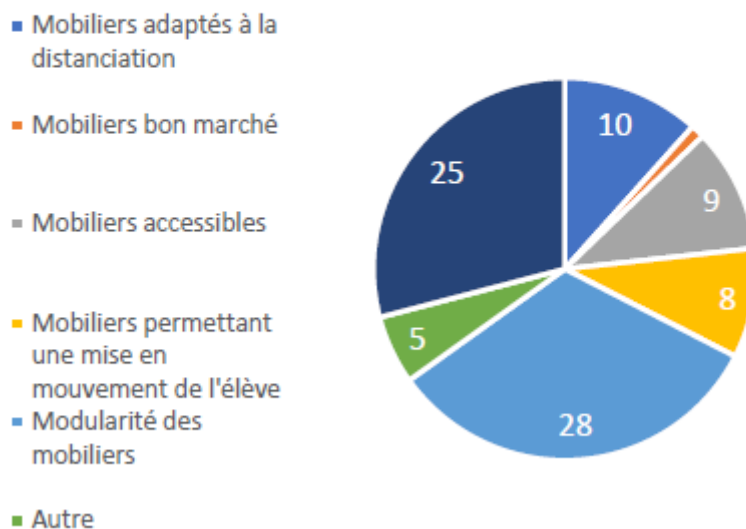
- Rénovation énergétique
- Accessibilité
- Vétusté
- Amélioration ou la création de sanitaires, enjeu majeur depuis la crise Covid-19.
- Penser les espaces sur le long terme et se défaire des prescriptions d'aménagement à titre provisoire.

Les principales raisons de la construction de collèges invoquées par les Départements



L'évolution dans les achats de mobiliers

Les orientations prises dans le cadre des marchés publics concernant le mobilier



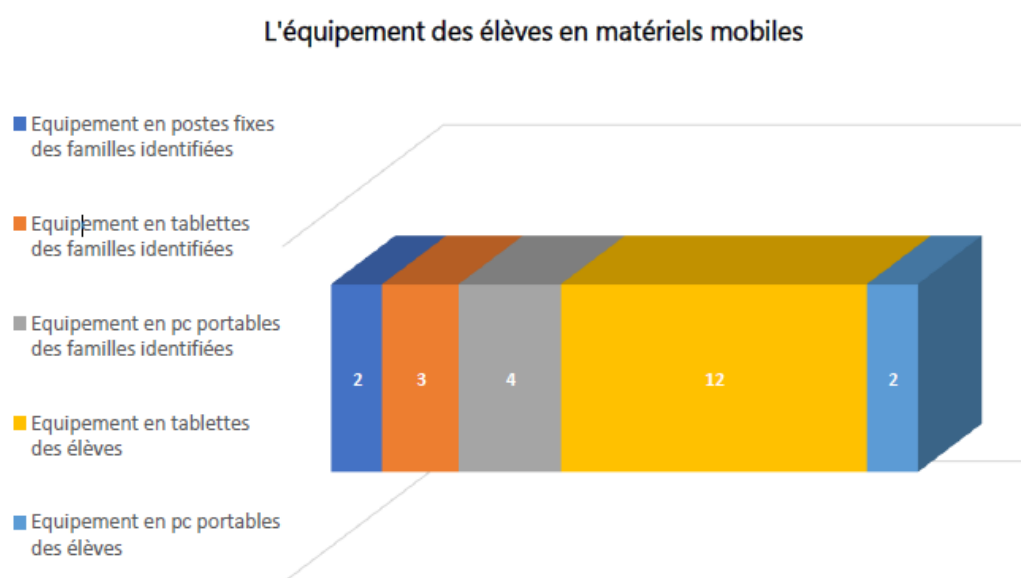
La propriété départementale des équipements sportifs scolaires

37 Départements ont indiqué être propriétaires de tout ou partie des équipements sportifs scolaires contre 11 Départements non-propriétaires.

Les internats :

Ils sont, pour la plupart le lieu d'un réinvestissement nouveau par le Département, notamment en lien avec les internats d'excellence et/ou thématiques. Ces réinvestissements se matérialisent par des rénovations, et/ou la recherche de labélisation : on note des projets en ce sens en provenance de la Côte-d'Or ou les Pyrénées-Atlantiques. Dans le cadre de l'appel à projet « Internats d'excellence », 54 projets dans une vingtaine de Départements ont été retenus et bénéficieront d'un soutien financier du Plan France Relance.

Numérique : sur 15 départements qui font des dotations numériques :



Restauration collective :

- La mise en place de politique de lutte contre le gaspillage alimentaire
- L'approvisionnement en denrées alimentaires : 47 Départements ont indiqué avoir mis en place une distribution des denrées alimentaires par circuits courts – soit 98% de l'échantillon.
- La mise en place des repas végétariens : La Loi Egalim a introduit l'obligation de proposer un menu végétarien hebdomadaire dans l'ensemble de la restauration scolaire à partir de novembre 2019, dans le cadre d'une expérimentation de 2 ans.

Vision panoramique des offres sportives, culturelles et autres offres éducatives proposées par les Départements

- Les offres départementales de chèques / pass culturels et/ou sportifs.
- L'implication des Départements pour renforcer la place et l'accès des activités culturelles et sportives dans la vie des collégiens
- Des activités et parcours éducatifs sur le temps scolaire proposés par les Départements.

CONSEIL DE PROVENCE

52 avenue de Saint Just

13004 MARSEILLE

Tel : 04 13 31 27 03

Mail : conseil.de.provence@departement13.fr

Site web : <https://www.departement13.fr/conseildeprovence/>



Délégation Générale du Conseil de Provence